



## Communiqué de presse

---

Paris, le 20 décembre 2024

**L'ACPR salue les résultats de l'exercice de stress-test de l'AEAPP mesurant la résistance du secteur européen de l'assurance aux conséquences économiques et financières d'un épisode de fortes tensions**

L'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP ou EIOPA, « European Insurance and Occupational Pensions Authority ») a publié le 17 décembre les résultats de son exercice de stress-test, conduit tous les trois ans, afin de mesurer la résistance de secteur européen de l'assurance à différents chocs. En 2024, l'exercice a réuni 48 organismes d'assurance (dont 10 assureurs français), issus de 20 pays et représentant 75% des actifs au sein de l'Espace économique européen. Dans le cadre de cette édition, l'AEAPP a évalué la résistance des organismes à un scénario très défavorable reposant sur une combinaison de risques financiers issus d'un contexte géopolitique dégradé et de risques propres au secteur de l'assurance – tels que des rachats massifs de contrats, ou l'augmentation du coût des sinistres.

D'après les résultats, les organismes participants se montrent résilients face à ces différents chocs, restent en mesure de satisfaire aux exigences de Solvabilité II et de faire face aux sorties importantes de liquidité découlant du scénario.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution salue la réalisation de cet exercice et les résultats satisfaisants des assureurs français. À cette occasion, les entités supervisées ont pu approfondir l'analyse des outils dont elles disposent pour répondre efficacement à un tel scénario de stress, notamment lors des échanges avec les équipes de supervision. L'exercice participe ainsi à la bonne gestion de leurs risques et à la résilience du secteur dans son ensemble.

Le communiqué et les résultats complets de l'exercice de stress-test sont accessibles sur le site de l'AEAPP : [EIOPA's stress test shows EU insurers can handle surging geopolitical risks but at a heavy price - EIOPA](#)

### **À propos de l'ACPR**

Adossée à la Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) est l'autorité administrative qui contrôle les secteurs de la banque et de l'assurance et veille à la stabilité financière. L'ACPR est également chargée de la protection de la clientèle des établissements contrôlés et assure la mission de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Elle est aussi dotée de pouvoirs de résolution. Les services opérationnels de l'ACPR sont regroupés au sein de son Secrétariat général.

Visitez notre site <https://acpr.banque-france.fr/> et <https://www.abe-infoservice.fr/>

### **Contact Presse :**

Unité Communication de l'ACPR - Email : [presse@acpr.banque-france.fr](mailto:presse@acpr.banque-france.fr) - 01 42 44 72 76